

N°

N° Sécurité sociale :
Tél.

à

MLPS
165 avenue de rennes
75000 Paris

Objet : changement de sécurité sociale

Bonjour,

Je suis commerçant indépendant affilié au régime du RSI. Après de nombreux, nombreux, très nombreux problèmes, et suite aux différents conseils, je souhaiterais changer de sécurité sociale. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre, étapes par étapes, pour faire ce changement et résilier mon affiliation au RSI. Et également me préciser à partir de quand ce changement prendra effet ?

Pour faire court sur ma situation, l'an dernier au mois d'août 2013 le RSI a fait saisir par un huissier plus de 10 000 euros sur mes comptes et bloqué mes autres comptes et livrets, pour une partie des cotisations pour lesquelles il avait omis de me faire cotiser pour les périodes de 2008, 2009, 2010 et 2011. Je n'ai même pas eu le temps de faire opposition à la contrainte que les comptes étaient bloqués. Au mois de mai 2014, RSI a de nouveau mandaté un huissier pour une régularisation de 2013 alors que j'avais cotisé pour l'intégralité, j'ai donc du faire établir un échéancier auprès de l'huissier (100€/mois) mais ce dernier me harcèle tous les jours car la somme de l'échéancier n'est pas assez importante et que j'en ai pour 5 ans. Mais je ne peux pas plus ! Mais c'est quotidien...

Au mois d'août dernier, j'ai reçu une nouvelle contrainte me réclamant le 4ème trimestre 2011 alors pour un montant de plus de 4000 euros, alors que cette cotisation a été prise en 2013, mais les agents RSI me répondent qu'ils n'avaient pas tout saisi et que je suis redevable de cette somme.

A l'inverse, j'ai demandé le remboursement des majorations de retard pour la saisie de l'an dernier (août 2013) qui s'élève à 1525 euros. Leur réponse, « nous ne vous rembourseront pas cette somme tant que votre compte sera débiteur ». C'est donc un cercle vicieux, et sans fin, ils ressortent des cotisations imaginaires mais en plus ne veulent pas rembourser les majorations de retard comme cela est prévu. Impossible d'en finir !

Du coup, pour cette année je suis encore redevable du 3ème et 4ème trimestre 2014, si je résilie au plus vite est ce que je devrais régler toutes ces sommes ? (échéancier huissier + 4000 € pour 2011 + cotisations 3ème et 4ème trimestre 2014).

Dans l'attente de votre retour qui serait un vrai soulagement financier mais surtout moral. Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Cordialement

N